

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les importantes précipitations pluvieuses
- En raison de la mise en place d'un protocole d'entretien, il est ordonné ce qui suit en ce qui concerne l'utilisation des terrains de football:

N°2023 - 240

**Objet :**

Interdiction de  
L'utilisation du terrain de  
d'honneur de football

Mise en place d'un  
protocole d'entretien

Du lundi 20 novembre  
2023 au dimanche 10  
décembre 2023

**ARRETE :**

**Article I :**

En raison d'un protocole d'entretien, du lundi 20 novembre 2023 au dimanche 10 décembre 2023, l'utilisation du terrain d'honneur de football de la Commune de Forges-les-Eaux est interdit.

**Article II :**

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,  
Forges-Les-Eaux, le 15 novembre 2023

Le Maire  
Christine **LESUEUR**

